

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-799

présenté par
M. Sorre, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	2 436 000
Enseignement technique agricole	2 436 000	0
dont titre 2	2 436 000	0
TOTAUX	2 436 000	2 436 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement agricole fait partie intégrante de notre système d'éducation : il est essentiel pour l'avenir de notre pays, de sa souveraineté alimentaire, mais également pour la vie actuelle et future de nos territoires ruraux : pour l'année scolaire 2023 2024, il a formé près de 200 000 apprenants aux métiers du vivant (environ 154 000 élèves et étudiants au titre de la formation initiale scolaire et près de 45 000 apprentis). Ces effectifs sont de nouveau en progression par rapport à l'année précédente (+ 0,9 %), soit une hausse cumulée de près de 5 % depuis 5 ans, après une baisse de 6 % entre 2013 et 2019.

La reprise de la population scolaire dans ce secteur est une excellente nouvelle, qu'il faut accompagner par les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions. C'est pourquoi il est proposé la création de 170 ETP sur le programme 143, par l'accroissement de ses crédits à hauteur de 2 436 000 euros, répartis comme suit :

- 2 150 000 euros sur l'action 1 « Mise en œuvre de l'enseignement dans les établissements publics »
- 286 000 euros sur l'action 3 « Aide sociale aux élèves et santé scolaire »

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est prévu de réduire à due concurrence les crédits de l'action 8 « Logistique, système d'information, immobilier », du programme 214.